

Extrait du procès-verbal Séance du mercredi 25 octobre 2017 sous la Présidence de Madame Lena Lio

Préavis N° 18/2017 Arrêté d'imposition pour l'année 2018

Le Conseil communal de Pully

- vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,
- vu le préavis municipal N°18-2017 du 13 septembre 2017,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
La présidente



Lena LIO



Le secrétaire



Bernard MONTAVON